



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Revitalisation du site Seita à Dijon -
Déconstruction, infrastructure primaire - Bilan de reddition définitive des comptes**

Par délibération en date du 21 novembre 2003, le Conseil de Communauté a décidé de confier la réalisation des études, des travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire sur le site de l'ancienne usine Seita à Dijon, à la Semaad. Cette mission s'est traduite par une convention de mandat signée le 27 novembre 2003.

L'augmentation de l'enveloppe des travaux afférents à l'opération figurant en annexe de la convention de mandat, et la décision de création d'une voie bus le long de la rue de Cracovie, ont conduits à la passation d'un avenant n° 1 à ladite convention, signé le 4 juillet 2005.

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la convention, la Semaad a transmis à la Communauté d'agglomération par courrier en date du 31 mai 2007, le bilan de reddition définitive des comptes (ci-annexé).

Au vu du bilan, l'ensemble de l'opération de déconstruction et d'aménagements des abords extérieurs s'élève à :

<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant estimé TTC</i>	<i>Montant réalisé TTC</i>
Déconstruction site	717.456,00	685.794,52
Abords extérieurs	3.372.720,00	3.278.257,50
Montant total des travaux	4.090.176,00	3.964.052,02
Rémunération Semaad	105.248,00	105.248,00
Total des charges	4.195.424,00	4.069.300,02

L'ensemble de l'opération s'élève ainsi à 3.964.052,02 € TTC en final, hors rémunération Semaad.

Les produits financiers issus des versements du Grand Dijon, placés en fonction des besoins de trésorerie et ce conformément aux dispositions de la convention de mandat, s'élèvent à 13.640,62 €.

Le montant des versements effectués par le Grand Dijon pour les travaux s'élèvent à 3.953.135,84 € TTC.

En conséquence, 3.966.776,46 € TTC de produits ont été encaissés, ce qui conduit à un excédent de 2.724,44 € TTC, somme qui sera reversée à la Communauté d'agglomération par la Semaad.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **d'approuver** le bilan de reddition définitive des comptes portant sur les études et les travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire sur le site de l'ancienne usine Seita à Dijon ;

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 3 JUIL. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président





semaad

société d'économie mixte d'aménagement
de l'agglomération dijonnaise

- GRAND DIJON -

ETUDES ET TRAVAUX DE DECONSTRUCTION
ET D'EQUIPEMENTS GENERAUX
D'INFRASTRUCTURE PRIMAIRE
SUR LE SITE DE L'ANCIENNE USINE SEITA
A DIJON

BILAN DE REDDITION DEFINITIVE
DES COMPTES

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 JUL. 2007

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 28 JUI 2007
DIJON, le : 29 JUI 2007
LE PRÉSIDENT,



Avril 2007

7, avenue Jean Bertin • parc technologique • 21000 Dijon
téléphone : 03 80 72 18 71 • téléfax : 03 80 72 23 47 • e.mail : semaaddir@semaad.com

s.a.e.m. au capital de 600 000 € • n° r.c.s. Dijon B 016.150.419 • siège social : palais des États de Bourgogne, Dijon (Côte-d'Or)

SOMMAIRE

- HISTORIQUE DE L'OPERATION
- PERSONNES ASSOCIEES
- PROCEDURES ADMINISTRATIVES
- COMMENTAIRES SUR LE BILAN GENERAL ET DEFINITIF
- ANNEXE

< *** x *** >

HISTORIQUE DE L'OPERATION

Par délibération en date du 21/11/2003, le Conseil de Communauté du GRAND DIJON a décidé de confier la réalisation des études, des travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire sur le site de l'ancienne usine SEITA à DIJON à la SEMAAD. A cet effet, une convention de mandat a été signée le 27/11/2003 portant sur une enveloppe financière initiale de 2 900 000,00 € HT, soit 3 468 400,00 € TTC.

Par délibération en date du 23 juin 2005, le Conseil de Communauté du GRAND DIJON a décidé d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de mandat passée avec la SEMAAD prenant en compte :

1°) - Le nouveau programme de travaux à réaliser suivant :

- Le désamiantage, la déconstruction et la démolition de l'ancienne usine SEITA,
- Les travaux d'aménagement des abords extérieurs du site SEITA dont :
 - L'aménagement d'un giratoire au niveau de la rue de Cracovie, de la rue de Mayence et de l'avenue de Dallas (le rond-point Auguste Morin-Gacon),
 - L'aménagement d'une voie de liaison entre l'impasse Nourissat, la sortie de la rocade et la rue de Cracovie,
 - L'aménagement d'une piste « piéton-vélo » avec l'intégration de la voie ferroviaire le long de la rue de Mayence et la réalisation de stationnements rue Chaput et impasse Nourissat,
 - Les aménagements paysagers,
 - L'aménagement de la voie « bus » le long de la rue de Cracovie (travaux non prévus initialement).

2°) - L'enveloppe financière qui en découle est portée à 3 420 000,00 € HT soit 4 090 176,00 € TTC.

3°) - Le nouveau planning prévisionnel avec la réception des travaux au plus tard au deuxième semestre 2006.

A cet effet, l'avenant n° 1 à la convention de mandat a été signé le 04 juillet 2005.

Par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil de Communauté du GRAND DIJON a décidé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la SEMAAD en prenant en compte le planning final avec la réception des travaux au plus tard à la fin du 1^{er} semestre 2007.

A cet effet, l'avenant n° 2 à la convention de mandat a été signé le 31 mai 2006.

< *** x *** >

Conformément aux dispositions des articles 16 et 19 de la convention de mandat, la SEMAAD a établi le présent bilan de reddition définitive des comptes de l'opération en vue de son approbation et de la délivrance du quitus par le GRAND DIJON.

PERSONNES ASSOCIEES

Afin de mener à bien sa mission, la SEMAAD s'est attaché les services des personnes associées suivantes :

Maîtrise d'œuvre des travaux de déconstruction sélective

Par courrier en date du 03 février 2004, le GRAND DIJON a donné son accord pour que la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de désamiantage, de déconstruction sélective et de démolition de l'ancienne usine SEITA soit confiée à la société CEBTP DEMOLITION (ZI Mi-Plaine – 23 rue des Progrès – 69800 SAINT-PRIEST).

Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travaux de déconstruction sélective

Par courrier en date du 03 février 2004, le GRAND DIJON a donné son accord pour qu la mission de coordination SPS des travaux de déconstruction sélective soit confiée à la société PROSECO (2 rue Louis de Broglie – Parc technologique – 21000 DIJON).

Bureau de contrôle technique pour les travaux de démolition

Par courrier en date du 03 février 2004, le GRAND DIJON a donné son accord pour que la mission de contrôle technique des travaux de démolition (phasage en tranches des travaux) soit confiée à la société SOCOTEC (1 rue Louis de Broglie – Parc technologique – 21000 DIJON)

Maîtrise d'œuvre des travaux de VRD et d'aménagements paysagers des abords extérieurs

Par courrier en date du 05 février 2004, le GRAND DIJON a donné son accord pour que la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voiries, de réseaux divers et d'aménagements paysagers du site SEITA soit confiée à la société BAFU (10 rond-point de la Nation – 21000 DIJON).

Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travaux de VRD et d'aménagements paysagers des abords extérieurs

Par courrier en date du 21 juillet 2004, le GRAND DIJON a donné son accord pour que la mission de coordination SPS des travaux de voiries, de réseaux divers et d'aménagements paysagers des abords extérieurs du site SEITA soit confiée à la société APAVE (4 rue Louis de Broglie – Parc technologique – 21000 DIJON).

PROCEDURES ADMINISTRATIVES

I – TRAVAUX DE DECONSTRUCTION SELECTIVE

Deux permis de démolir de l'ancien site industriel « SEITA » ont été accordés successivement :

- arrêté de la Ville de Dijon en date du 03 février 2004 pour la partie « usine » (51 700 m²),
- arrêté de la Ville de Dijon en date du 03 février 2005 pour la partie « entrepôt » (23 800 m²) suite au départ définitif de la société ALTADIS au 31/12/2004.

Les travaux de désamiantage, de déconstruction sélective et de démolition ont été confiés, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert (CAO du GRAND DIJON des 4 février 2004 et 20 février 2004), à la société STPR associée à la société DAUPHINE ISOLATION ENVIRONNEMENT (sous-traitant désamiantage).

Ces travaux ont été réalisés en deux phases distinctes (partie « usine » puis partie « environnement ») et sont à ce jour achevés. Ils ont fait l'objet de procès-verbaux de réception (PV des 08 septembre 2004, 04 février 2005 et 15 septembre 2005) et d'un dossier de récolement des travaux qui a été transmis au GRAND DIJON.

II – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS EXTERIEURS

Trois natures de travaux ont été menées pour l'aménagement des abords extérieurs du site SEITA.

□ Travaux de voiries et de réseaux divers

Les travaux de voiries, de réseaux divers des abords extérieurs ont été confiés suite à une procédure d'appel d'offres ouvert (CAO du GRAND DIJON des 06 et 10 décembre 2004) au groupement d'entreprises COLAS EST (mandataire), DESERTOT, SNEL et ROGER MARTIN.

Ces travaux ont été menés en plusieurs phases distinctes (giratoire Morin-Gacon, voie « bus » de la rue de Cracovie, voie « piéton-vélo » de la rue de Mayence, de la rue Perceret,...) et sont à ce jour achevés. Ils ont fait l'objet de procès-verbaux de réception (PV des 15 mars 2006 et 29 janvier 2007) et de plans de récolement nécessaires à leur bonne exploitation par le GRAND DIJON et les différents gestionnaires d'ouvrages et de réseaux.

□ Travaux de signalisation

Les travaux de signalisation des abords extérieurs ont été confiés suite à une procédure adaptée (avis du GRAND DIJON du 18 mai 2005) à la société SIGNATURE.

Ces travaux ont été menés en plusieurs phases distinctes concomitamment aux travaux de voiries susvisés et sont à ce jour achevés. Ils ont fait l'objet d'un procès-verbal de réception (PV du 29 janvier 2007) et de plans de récolement nécessaires à leur bonne exploitation par le gestionnaire des voiries.

Travaux d'aménagements paysagers

Les travaux d'aménagements paysagers des abords extérieurs ont été confiés suite à une procédure d'appel d'offres ouvert (CAO du GRAND DIJON des 20 et 27 juillet 2005) à la société VDS PAYSAGE.

Ces travaux ont été menés en plusieurs phases distinctes concomitamment aux travaux de voiries susvisés et sont à ce jour achevés. Ils ont fait l'objet de procès-verbaux de réception (PV du 24 juillet 2006 et 29 janvier 2007) et de plans de récolement nécessaires à leur bonne exploitation par le GRAND DIJON et les services de la Ville de DIJON.

< *** * *** >

A ce titre, la SEMAAD a transmis au GRAND DIJON par courrier en date du 12 décembre 2006 un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) pour l'ensemble des travaux d'aménagements des abords extérieurs du site SEITA.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN DE REDDITION DEFINITIVE DES COMPTES

Le présent bilan de reddition définitive des comptes des études et travaux de déconstruction et d'équipements généraux d'infrastructure primaire du site de l'ancienne usine SEITA a été arrêté à partir d'éléments comptables constatés au 30 avril 2007.

I – CHARGES

1°) – TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DU SITE INDUSTRIEL

Le montant total des frais de déconstruction s'élève à 685 794,52 € TTC dont :

- ⇒ 6 023,69 € TTC d'études (frais d'appels d'offres)
- ⇒ 571 954,05 € TTC de travaux de désamiantage, de déconstruction sélective et de démolition
- ⇒ 107 039,84 € TTC d'honoraires techniques
- ⇒ 776,94 € TTC de frais divers (frais bancaires,...)

2°) – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DES ABORDS EXTERIEURS

Pour les besoins du dossier de subvention FEDER, les frais d'aménagements des abords extérieurs du site SEITA ont été ventilés comme suit :

2.1 – Aménagement du giratoire rue de Cracovie et rue de Mayence

Le montant des frais d'aménagements s'élève à 1 264 824,84 € TTC dont :

- ⇒ 2 203,58 € TTC d'études (frais d'appels d'offres)
- ⇒ 1 220 443,68 € TTC de travaux de voiries, de signalisation et de travaux divers
- ⇒ 39 704,09 € TTC d'honoraires techniques
- ⇒ 2 473,49 € TTC de frais divers (panneaux, frais bancaires)

2.2 – Aménagement de la liaison (rue Perceret) entre l'impasse Nourissat et la voie de Cracovie

Le montant des frais d'aménagement s'élève à 890 681,78 € TTC dont :

- ⇒ 1 573,98 € TTC d'études (frais d'appels d'offres)
- ⇒ 859 705,40 € TTC de travaux de voiries, de signalisation et de travaux divers
- ⇒ 28 364,40 € TTC d'honoraires techniques
- ⇒ 1 038,00 € TTC de frais divers (panneaux, frais bancaires)

2.3 – Intégration de la voie ferroviaire de la rue de Mayence

Le montant des frais d'aménagement s'élève à 691 611,63 € TTC dont :

- ⇒ 1 259,21 € TTC d'études (frais d'appels d'offres)
- ⇒ 666 835,06 € TTC de travaux de voleries, de signalisation et de travaux divers
- ⇒ 22 686,97 € TTC d'honoraires techniques
- ⇒ 830,39 € TTC de frais divers (panneaux,...)

2.4 – Aménagements paysagers divers

Le montant des frais d'aménagements paysagers s'élève à 236 163,67 € TTC dont :

- ⇒ 2 154,95 € TTC (frais d'appels d'offres)
- ⇒ 216 076,61 € TTC de travaux
- ⇒ 17 017,12 € TTC d'honoraires techniques
- ⇒ 914,99 € TTC de frais divers (panneaux,...)

2.5 – Aménagement voie « bus » de la rue de Cracovie

Le montant des travaux s'élève à 194 975,58 € TTC

L'ensemble des aménagements des abords extérieurs du site SEITA s'élève à 3 278 257,50 € TTC.

< *** * *** >

L'ensemble de l'opération de déconstruction et d'aménagements des abords extérieurs s'élève à 3 964 052,02€ TTC au final, hors rémunération de la SEMAAD.

II – PRODUITS

1. – Produits financiers

Les produits financiers des versements du GRAND DIJON ont été placés en fonction des besoins de trésorerie, conformément aux dispositions de la convention de mandat et s'élèvent à 13 640,62 €.

2. – Versements GRAND DIJON

Le montant des versements effectués par le GRAND DIJON pour les travaux s'élève à 3 953 135,84 € TTC.

En conséquence, 3 966 776,46 € TTC de produits ont été encaissés relevant un excédent de 2 724,44 € TTC qui sera versé au GRAND DIJON (cf. mémoire final).

GRAND DIJON
MANDAT
TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENTS GENERAUX D'INFRASTRUCTURE PRIMAIRE
SUR LE SITE DE L'ANCIENNE USINE SEITA A DIJON

REDITION DEFINITIVE DES COMPTES

(en Euros)

CHARGES			PRODUITS				
NATURE	H.T	T.V.A	T.T.C	NATURE	H.T	T.V.A	T.T.C
TRAVAUX				FINANCEMENT GRAND DIJON			
-Déconstruction site industrielle (1)	576 633,48	109 161,04	685 794,52	-Travaux (2)	3 304 474,20	645 937,20	3 950 411,40
-Abords extérieurs (1) :				-Rémunération S.E.M.A.A.D.	88 000,00	17 248,00	105 248,00
. Aménagement giratoire rue de cracovie et rue de Mayence	1 057 944,53	206 880,31	1 264 824,84	Total financement	3 392 474,20	663 185,20	4 055 659,40
. Aménagement Liaison entre l'impasse Nourissat et la voie de Cracovie	744 753,17	145 928,61	890 681,78				
. Intégration de la voie ferroviaire de la rue de Mayence	578 299,31	113 312,32	691 611,63	PRODUITS FINANCIERS	13 640,62	0,00	13 640,62
. Aménagements paysagers divers	197 461,27	38 702,40	236 163,67				
. Aménagement voie bus rue de cracovie	163 023,06	31 952,52	194 975,58				
Total abords extérieurs	2 741 481,34	536 776,16	3 278 257,50				
Total études et travaux	3 318 114,82	645 937,20	3 964 052,02				
REMUNERATION S.E.M.A.A.D.	88 000,00	17 248,00	105 248,00				
TOTAL CHARGES	3 406 114,82	663 185,20	4 069 300,02	TOTAL PRODUITS	3 406 114,82	663 185,20	4 069 300,02

(1) y compris travaux, honoraires techniques, études et frais divers
(2) versement final après remboursement trop perçu (4830,44 €)

GRAND DIJON
MANDAT
TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENTS GENERAUX D'INFRASTRUCTURE PRIMAIRE
SUR LE SITE DE L'ANCIENNE USINE SEITA A DIJON

EVOLUTION DU BUDGET DEFINITIF
(en Euros)

CHARGES	Convention mandat-avenant n°1 TTC	Réalisé définitif TTC	Evolution TTC	Observations
<u>TRAVAUX</u>				
-Déconstruction site industrielle	717 456,00	685 794,52	-31 661,48	DGD marché "Déconstruction" (S.T.P.R.)
-Abords extérieurs :				
.Aménagement giratoire rue de Cracovie et rue de Mayence	1 255 800,00	1 264 824,84	9 024,84	} DGD marché "V.R.D." (COLAS-DESERTOT) et DGD marché "Signalisation" (SIGNATURE)
.Aménagement Liaison entre l'impasse Nourissat et la voie de Cracovie	885 040,00	890 681,78	5 641,78	
.Intégration de la voie ferroviaire de la rue de Mayence	693 880,00	691 611,63	-2 068,37	
.Aménagements paysagers divers	298 000,00	238 163,67	-62 836,33	DGD marché "Aménagements paysagers" (V.D.S. Paysage)
.Aménagement voie bus rue de Cracovie	239 200,00	194 975,58	-44 224,42	DGD marché "V.R.D." (COLAS-DESERTOT)
Total abords extérieurs	3 372 720,00	3 278 257,50	-94 462,50	
TOTAL CHARGES	4 090 176,00	3 964 052,02	-126 123,98	
PRODUITS				
	Convention mandat-avenant n°1 TTC	Réalisé définitif TTC	Evolution TTC	Observations
<u>PRODUITS</u>				
-Versements Grand Dijon après remboursement trop perçu	4 090 176,00	3 950 411,40	-139 764,60	Vente S.I.C.A.V. (placement versements Grands Dijon)
-Produits financiers	0,00	13 640,62	13 640,62	
TOTAL FINANCEMENT	4 090 176,00	3 964 052,02	-126 123,98	

SEMAAD

GRAND DIJON
MANDAT
TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENTS GENERAUX
D'INFRASTRUCTURE PRIMAIRE
SUR LE SITE DE L'ANCIENNE USINE SEITA A DIJON
PLAN DE TRESORERIE FINAL
(en Euros)

	Réalisé définitif TTC
<u>CHARGES</u>	
-TRAVAUX	
-Déconstruction site industrielle (1)	685 794,52
-Abords extérieurs (1) :	
. Aménagement giratoire rue de cracovie et rue de Mayence	1 264 824,84
. Aménagement Liaison entre l'impasse Nourissat et la voie de Cracovie	890 681,78
. Intégration de la voie ferroviaire de la rue de Mayence	691 611,63
. Aménagements paysagers divers	236 163,67
. Aménagement voie bus rue de cracovie	194 975,58
Total abords extérieurs	3 278 257,50
TOTAL CHARGES	3 964 052,02
<u>PRODUITS</u>	
-Versements réalisés GRAND DIJON	3 953 135,84
-Produits financiers (Vente SICAV)	13 640,62
TOTAL PRODUITS	3 966 776,46
<u>TRESORERIE</u>	
-EXCEDENT DE TRESORERIE A REMBOURSER AU GRAND DIJON	2 724,44

(1) y compris travaux, honoraires techniques, études et frais divers

III – ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL

Par rapport à l'enveloppe initiale de travaux mentionnée à l'avenant n° 1 de la convention de mandat, il ressort une économie générale de 128 229,98 € TTC suite aux différents décomptes de travaux (DGD) dont :

- ⇒ - 31 661,48 € TTC pour la déconstruction du site industriel
- ⇒ - 94 462,50 € TTC pour les abords extérieurs

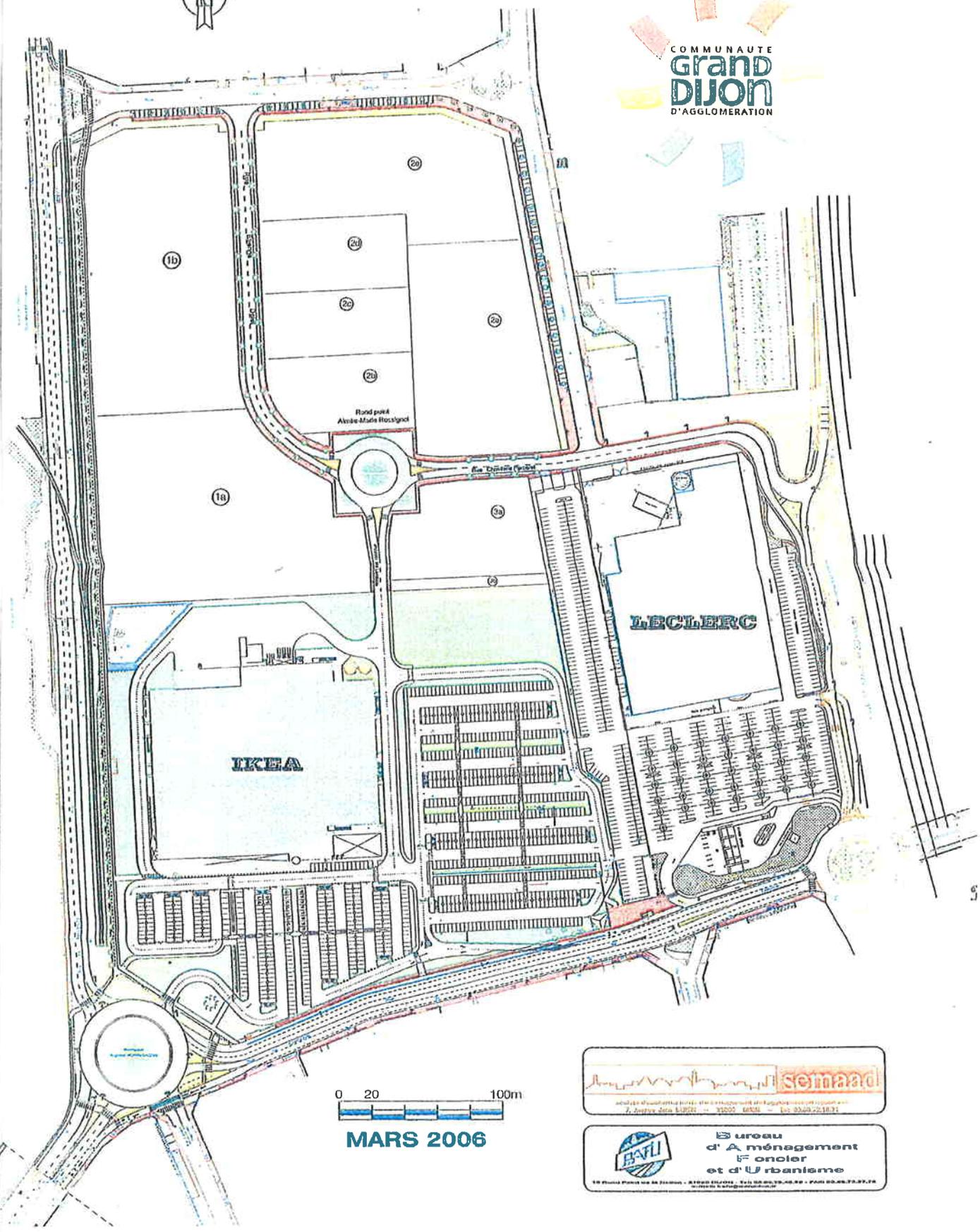
IV – RÉMUNÉRATION SEMAAD

- La rémunération finale de la SEMAAD pour l'exécution de sa mission s'élève à 105 248,00 € TTC.
- 99 985,60 € TTC (95 %) ont été versés à la SEMAAD par le GRAND DIJON.
- Conformément aux dispositions de l'article 14 de la convention de mandat, le solde (5 %), soit 5 262,40 € TTC sera versé à l'achèvement de la mission de la SEMAAD lors du quitus donné par le GRAND DIJON.

ANNEXE

1°) – Plan de l'opération

PLAN GENERAL DES TRAVAUX



0 20 100m

MARS 2006

 **semaad**
Société d'urbanisme pour le développement et l'agglomération dijonnaise
7, Avenue de la LIPON - 21000 DIJON - Tél. 03 80 22 18 71

 **Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme**
19 Place Pierre de la Fontaine - 21000 DIJON - Tél. 03 80 79 40 00 - Fax 03 80 73 97 74
www.bau-dijon.com